

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240415-D_15_04_24_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Affichage : 17/04/2024

Délibération n°15-04-2024-024

8.8 Environnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 15 avril 2024*

Date de convocation	2 avril 2024
Date d'affichage	2 avril 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	38
Votants	50 (dont 12 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 15 avril à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes du Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Gérard GUESNÉ, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 2 - M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 12 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Joël CIRON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CIRON, Mme Liliane DENIS ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Cécile KNITTEL ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Thierry RENVOIZÉ ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON.

Etaient excusés : 5 – M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Thierry GUÉRIN, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

**PPRI DE LA FERTÉ-BERNARD : DEMANDE D'AVIS
SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS
DE LA FERTÉ-BERNARD
RELATIF AUX CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que par courrier reçu le 29 mars 2024, l'Etat sollicite l'avis de la Communauté de Communes sur le projet d'arrêté préfectoral portant exception à l'interdiction d'installations de production d'énergie solaire en zones réglementaires du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de La Ferté-Bernard.

RAPPELLE que La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) vise en effet à faciliter le développement des installations de production d'énergies renouvelables sur le territoire national, en levant certains obstacles pouvant se présenter. L'article 47 en particulier autorise la mise en place d'exceptions aux interdictions d'installation de telles équipements en zones inondables, dès lors qu'il n'en résulte pas une aggravation des risques.

PREND ACTE que cette exception, si elle est validée, permettra notamment l'installation d'une centrale photovoltaïque en ombrière sur le futur parking du centre aquatique (100 places), situé en zone inondable d'aléa moyen.

RAPPELLE que le conseil communautaire du 13 décembre 2023 a émis un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral portant exception à l'interdiction d'installations de production d'énergie solaire en zones réglementaires du PPRI de L'Huisne (18 communes), sous réserve de la prise en compte des restrictions suivantes :

- Les projets de centrales photovoltaïques concernés par l'arrêté seront situés en zone d'aléa faible ou moyen, pas en zone d'aléa fort.
- Les projets seront situés uniquement en zone urbaine, pas en zone naturelle ni agricole.

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet d'arrêté préfectoral portant exception à l'interdiction d'installations de production d'énergie solaire en zones réglementaires du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de La Ferté-Bernard.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 15 avril 2024

Pour extrait conforme

Le 16 avril 2024

Le Président

M. Didier REVEAU